ans leu

les bâti nt feron , de dé

ces ba

essiée i & seron onsiée d

citoyens est fixé ournée & délai, au des perde leur

les.

y a lieu.

cées, les

de Cam-

prêtres, grandes

in grand St-Louis

ltraités

u nom d le repré

e infign xtraordi

fils, &

nvention

lace, n

territoire

le 7 d

'ennem

biens !

, nous a

vient d'

hommes

és à Lé

letails)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du JEUDI 19 Septembre 1793, lan 2º. de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint - Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. ponr fix mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

De Rome, le 16 août.

Nous avons dit un mot de la révolte des galériens ; en

Le capitaine & le lieutenant de la galere Saint-Pierre sont venus se constituer prisonniers au château Saint-Auge, pour se justisser de la révolte des galériens; ils ont appris que ces scélérats s'évaderent au nombre de 270; ceux de deux autres galeres étoient entrés dans le complot; mais le signal qui étoit un coup de pistoler, ne sut pas entendu. Ces suyards sont chassés comme de bêtes sauves, & déjà plusieurs ont été tués; d'autres se sont noyés dans le Tibre plusier que de se rendre : on en compte 160 d'arrêtés; ceux qui restent sont les plus actis & les plus déterminés; ils se sont réunis à beaucoup d'autres bandits, & on dit qu'ils se fort sens à beaucoup d'autres bandits, & on dit qu'ils se fortissent sur le mont Soratte; mais la milice du pays & environ 2 mille hommes de troupes les cernent, & les seront périr de saim s'ils ne peuvent les sorcer dans leur repaire. Le commandant a désendu de tirer sur ceux qui ne sont pas de résistance, agant reconnu que des hommes habillés comme eux nétoient que des pâtres ou autres paysans que ces scélérats avoient dépouillés, & auxquels, après avoir coupé les cheveux & les sourcils, ils avoient laissé leurs propres habits.

ANGLETERRE.

Exrait d'une lettre particuliere de Londres, du 30 aoât.

La flotte du lord Howe, qui a appareillé de Torbay, est somposée de 19 vaisseaux de ligne & de 9 frégates : 6 autres vaisseaux de ligne l'attendent à Plymouth pour se réunir à alle.

Le gouvernement a conclu un marché pour la construction de 6 nouvelles frégates qui porteront chacune 38 camons, & qui surpasseront en grandeur & en force tous les bâtimens de ce genre. Les batteries flottantes, qui ne sont pas encore toutes parties de Woolwich, portent chacune 4 mortiers de 13 pouces de diametre, & tous les canons sont du calibre de 27. Les bordages sont de la même force que ceux des plus gros vaisseaux de ligne, & les hommes de service seront à couvert par d'excellens parapets. Ces bâtimens seront accompagnés de deux galiotes à bombes, portant chacune 8 mortiers. On attendoit des compagnies de régimens irlandois pour former la garnison de cet armement; mais, comme

les diffentions de l'Irlande ont retardé leur arrivée, il est question de remplacer les soldats irlandois par des soldats anglois.

Les nouvelles répandues de nos revers devant Dunkerque, commencent ici à faire une sensation fâcheuse; & les méconters, dont le nombre s'accroît de jour en jour, jettent les hauts cris. Les gazettes extraordinaires & consolantes de la cour ont manqué, & celle du 28 est vivement critiquée.

Deux matelots américains, enlevés par la rafle de la presse, sont à bord du vaisseau recruteur, & refusent obstinément de servir contre la France; ils ont été jusqu'ici vainement réclamés par les Etats-Unis; mais on ne digere point la raison que donne le burcau de l'amirauté pour ne pas les relâches. Ils étoient, dit le bureau, sujets de la Grande-Bretagne lors de leur naissance.

Le navire le Pigeon, est parti de Graysend pour Philadelphie; il a à bord 160 passagers, la plupart Allemands, Francois, Irlandois ou Ecossois; des artisans forment les cinqdixiemes de ces émigrés: ils vont, disent-ils, chercher la paix & la liberté dans un autre kémisphere. Vraisemblablement ils reviendront bientôt dans un état européen qui leur offrira incessamment ces deux avantages & beaucoup d'autres.

FRANCE.

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg. le 12 septembre.

Ce matin à 5 heures & demie, nous avons commence à canonner la ville & le village de Kelh avec 23 piece de différent calibre: la canonnade a duré pendant trois heures confécutives sans interruption. Un peu après huit heures, nous avons remarqué un incendie confidérable dans la ville. Le feu a contiaué sur plusseurs points, & après avoir couché les Autrichiens par terre, nous nous sommes rendus maîtres du fort de Kelh & avons amené beaucoup de prisonniers.

Actuellement nous allons refortifier ce fort qui commande avec notre citadelle toute la largeur du Rhin; nous rétablirons le pont de ce fleuve, & nous ouvrirons le communication avec le marquifat de Bade, que nous mettrons à contribution, ne fût ce que pour des vivres, des fourrages & d'autres comeltibles si chers iei.

On mande du camp de Bli-Cafel, qu'il v a journellément des escarmouces entre nos postes avancés & ceux des Pruffiens; une colonne de ces derniers allant du côté de Landau,

a été attaquée le 5 par un détachement des nôtres, qui avec fon artillerie legere. l'a obligée de se replier : la perte de l'ennemi est évaluée à 300 hommes. Nous n'ayons perdu dans cette affaire qu'un cheval.

P. S. A l'instant passe un courier avec l'agréable nouvelle d'une victoire remporée sur les Prussiens; il assure que 2,000 hommes sont sur le carreau & 1500 pris ou blessés. Vous ne tarderez pas d'en avoir le dérail exact.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.

De Longwy , le 10 septembre.

Il nous arrive journellement des déferteurs qui, lassés du desponseme allemand, militaire & autres, viennent jouir en France des douceurs de la liberté: ils sont tous étomés de voir la cordialité & la fermeté régner dans nos camps & dans nos armées.

Des hussards ennemis voltigent à quelque distance de nos glacis; & du haut de nos remparts, d'où on les voit, on les atteint aussi quelquefois; ce qui les détermine à caracoler à une distance raisonnablement respectueuse.

On estime qu'il y a environ 12 mille hommes campés dans les environs d'Arlon. Il y a peu de jours qu'il s'est fair un mouvement dans les troupes autrichiennes, dont une partie a, dit-on, fi é du côté de Saint-Hubert & de Neufchâteau. On présume que c'est pour s'opposer aux gardes nationales des Ardennes, qui ont fait une invasion de ce côté. Cest dans le dessein de convrir ce mouvement, ainsi que l'arrivée de beaucoup d'équipages & d'un convoi considérat le à Luxembourg, que le général autrichien a téuni un certain nombre de troupes fur la rive droite de la Moselle : il en est résulté quelques affaires de postes, où l'ennemi, malgré la supériorité du nombre, n'a pas toujours obtenu l'avantage. Près ce 1000 Autrichiers son entrés à Sierck, où ils ont pillé quelques maisens, & massacré un tambour qui battoit la générile; mais ils se sont retirés bien vîte, quand ils ont appris qu'un détachement de la gamison de Thionville arrivoit au galop Ce détachement, réuni aux troupes qui se trouvoient à Sierck, s'est porté sur Perle, où, par une suite de représailles, ils ont suis à contribution les habitans de ce village, sans que les Autrichiens aiem ofé les troubler.

De Paris , le 19 septembre.

La section du Contrat Social vient de remplir un acte de justice qui honore son patriotisme & qui atteste sa sidélité aux véritables principes qui doivent régir un gouvernement républicais. Informée que le citoyen Chéry, membre révolutionnaire de cette section & du comité de salut public du département de Paris, s'étant permis des arrestations arbitraires, elle l'a cité dans son sein; & après un long interrogatoire, la section à arrêté à l'unanimité, 1°, que les arrestations faites par Chéry étoient arbitraires; 2°, qu'il a perdu la constance de la section; 3°. & qu'il est destitué de aoutes les places qui ont rapport à ladite section.

Larive a été conduit à Sainte-Pélagie. C'est à la Force, & non à la Conciergerie, que Silvain Bailly a été transséré.

La corporation de la fociété des femmes révolucionnaires a fixé l'attention & la follicitude des Jacobins. Chabot & Bazire ont dénoncé avec force cette fociété. « Il est tens, a dit le premier, de déchirer le voile, de heurter de front tous s les guandes passions, & de n'épargner ni les hommes ni les femmes, quend elles suivent un sentier opposé à celui

de la révolution : démasquons donc ces prétendues semmes révolutionnaires qui ne sont rien moins que contre-révolution. naires; elles mont dejà nommé; mais je me ris de leur haine, de leurs calomnies & de leur bayardage. Il ne faut pas que ces femmes prétendent nous gouverner; elles ne doivent pas faire une révolution à leur mode, elles doivent s attacher aux principes sacrés de la constitution; & voilà précisément les maximes qu'elles ne suivent point. La dame Lacombe, chef de ces femmes révolutionnaires, est une femme contre-révolutionnaire; elle m'a demandé l'élargisse. ment du maire de Toulon : je lui dis qu'on l'avoir égarée fur le compre de ce magistrat, qui etoit un contre-révolutionnaire; alors elle m'a dit des injures groffieres, m'a le neveu du maire de Touloufe lui avoit touché le cœur, & a menacé de dévoiler toute l'intrigue & d'exposer au grand jour les mysteres des jecobins & de la montagne, Ce font ces b.... de contre - révolutionnaires, continue Chabor, qui occasionnent tous les soulévemens, sur tout par rapport au pain; elles ont sait la révolution du casé & du suire, & elles en feront bien d'autres si nous n'y prenous garde; nous avons arrêté les muscadins; eh bien! auss arrêter les muscadines. Bazire a succéde à Chibor. Er moi auss, s'est-il écrié, jai été en butte à la persocution des femmes révolutionnaires; elles le sont présentéestes jours derniers au comité de sureté générale pour demander l'élargissement d'un nommé Seymandi, un des chess de la contre-résolution de Marseille : Point de milieu, me dirent ces femmes, ou vous voulez fuivre la loi, ou vous ne l'avez faite que pour l'enfreindre : si vous êtes à la hauteur des principes que vous avez établis, vous devez interroger un accuse dans les vingt-quatre heures, le punir s'il est coupable & l'absoudre s'il est innocent. Je leur démontrai que le salut de l'état exigenit de nous cette sévérité, & j'infiliai à leur refufer leur demande; elles me demanderent impérieusement si j'allois les traiter de contre-révolutionnaires, comme l'a dit monsseur Robespierra. Sorrez, leur dis-je alors, puisque vous osez parler ainsi de cet excellent patriote. C'est bien à un blanc-bec comme vous à faire l'homme d'importance, me dirent-elles en fortant. Ces femmes, a ajouté Bafire, condutes par d's intrigens, ont demandé au comité de sûreté générale qu'il leur fûr permis d'aller dans les connoître les détenus, de les interroger, & de les faire relacher fous vingt-quatre lieures s'ils font innoces, Les discours de Chabot & de Basire ont excité tour-à-tour les opplaudissemens & les huées. Un tumulte affreux a régné 'affemblée, & après une discussion longue & oragense, la société a envoyé une députation au comité de salut public pour faire arrêter Leclard, Jacques Roux, la citoyenne Lacombe & les muscadines.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 16 septembre.

Les acteurs de l'opéra obtiennent la parole; ils remercient le conseil des arrêtés qu'il a pris en leur faveur; ils soumettent un nouveau plan d'organisation pour leur théâtre; ils donnent à ce suj t quelques détails sur la conduite de leur administrateurs; & conformément à seur vœu, comme sur le requisitoire d'Hébert, le conseil prend l'arrêté suivant:

« Les administrateurs de l'opéra ayant indiqué le dessein de sermer ce spectacle, & violer toutes les clauses du traité qu'ils avoient sait avec la municipalité, en s'emparant clant destinement des recettes, sans payer ni les peasionnaires si les sournisseurs. & en la stant les magasius dans un dénuement obsolu. Le conseil général, considérant qu'il est de son devoir de conserver, protéger & soutenir cer établissement.

riête, 1°. q ment en pol nventaire pr ueront à j ecette pour 'administrati fera à l'instan de l'opéra ». Une lettre i vionnent yon. - Ur nivens emp ouvelle inv out le feu Henriot di uintité de p

> Les jeunes Tuileries, de fient dans l plaudiffemen Réal donn département so vo tures commiffaires réé.

> Beaudrais, laiffer influer influer, locality in the cutton, locality in the cutton in

Montmartre
pulaire.
Sur le rec
kil arrète c
quifition; q
que tout att

Quelques four encore convention nier de Sair

(F

On écrit belles dans n'ayons en que l'armée jeudi dernie férir ; qu'à, rebelles , apr Sables jufiqu brigands , d & que c'eft Un agent

de Cambray hommes, di hien effacé riète, 1°. qu'il sera pris des messures pour s'opposer à la lorare de l'opéra; 2°. que les acteurs retteront provisoirement en possession de la talle, des magasins & dépendances, inventaire préalablement sant des estrets y contenus, continueront à prur des pieces parnotiques, & en percevront la rette pour se la partager; le tout sur la surveillance de l'administration des étabissemens publics; 3°. que la police leta à l'instant arrêter Célérier & Francœur, administrateurs de l'opéra».

Une tettre de Mâcon donne des détails sur les préparatifs qui viennent d'être saits pour server de près les rebelles de

Une lettre de Mâzon donne des détails sur les préparatifs qui visnnent d'être saits pour serrer de près les rebelles de Lyon. — Une autre lettre de Minier instruit le conseil des myens employés pour réduire les rebelles; on y parle d'une muvelle invention de boulets phosphoriques qui sement par-

tout le feu & l'épouvante.

ımes ré-

de leur ne faut

lles ne doivent x voilà

a dame

est une

largiffe-

égarée

revolu-

s, m'a touché

exposer

ntagne,

ontinue r - tout

il faut

habot :

itées ces

mander

s de la

e l'avez

ur des

ger un

coupa-

que le

ntilitai à

comme alors.

atriote.

ne d'im-

lajouté

comité

ans les

, & de

mocens.

a régné

ageule,

public.

ne La-

ercient oumet-

tre; ils

le leurs

me fur

deffein

u traité

t clan-

aires ni

nement

ementy.

Henriot dit dans l'ordre que derniérement on a trouvé une

Du 17 Septembre.

Les jeunes citoyens de premiere requifition des fections des fulleries, de la Montagne, des Piques & du Mont-Blanc défient dans la faile du confeil, au milieu des plus viss aplaudissemens.

Réal donne lecture d'une lettre du procureur syndie du épartement d'Eure & Loire, qui annonce qu'un convoi de 50 vo tures de farines vient à Paris. Le confeil nomme qu'itre commissaires pour a'ller demain au-devant du convoi à Vi-

Braudrais, administrateur de Police, avoit été accusé de se laisser influencer & séduire par les beaux yeux des jolies soliciteuses, il vient se disculper. A la suite d'une légere discussion, le conteil arrête qu'aucune de ces jolies intrigantes raura l'accès des bureaux de la police, & qu'en général autune citoyenne ne pourra y entrer qu'avec la excarde triples.

La section de Bonne-Nouvelle, des Arcis & du fauxbourg Montmattre déclarent qu'elles vont se réunir en société posulaire.

Sur le requisitoire du procureur de la commune, le conkil arrête que tous les ouvriers en armes seront misen requistion; que les atteliers seront promptement construits, & que tout attelier particulier sera afrête.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennes). Suite de la séance du mardi 17 septembre.

Quolques parties maritimes du département de la Manche font encore dominées par les contre-révolutionnaires : la convention envoie dans ce département le Carpentier & Gar-

nier de Saintes.

On écrit d'Ancenys, le 13, que nous ayons tué 300 rebelles dans la forêt de Saint-Marc-la-Jaille, & que nous n'ayons eu que deux blesses. — Le 14, on écrit de Nantes, que l'armée renverse tout ce qui s'oppose à sa marche; que, jeudi dernier, nous sommes entrés à Machecoul, sans coupsérir; qu'à Saint-Philibert, nous avons mis en suite 6 mille rebelles, après en avoir tué plus de 200; que, de Nantes aux Sables jusqu'à la mer, tout est balayé; qu'environ 40 mille brigands, dont 12 mille bien armés, sont rassemblés à Léger,

& que c'est là où il faudra vaincre ou mourir.

Un agent du comité de salut public, témoin de l'affaire de Cambray, a rapporté que nous avions perdu deux mille hommes, dix-huit canons & neuf drapeaux; ce revers est bien effacé par les victoires éclatantes de Bergues & de Dun-

kerque; la nation doit des témoignages de reconnoissance à l'armée qui a remporté ces victors; il faut l'encourager à reprendre le Quesnoy, dont la prile le confirme. — La convention decrete: 1º. L'armée du Nord a bien mérité de la patrie. 2º. Le president adresser une lettre de sanisfaction aux citoyens de Bergues & de Dunkerque; à l'armée, aux généraux Collot & Jardin; au soldat qui, venant de perdre un bras, s'est écrié: j'en ai encore un; & au volontaire qui a emporté un drapeau césendu par 12 esclaves. 3º. Les représentans-députés sont charges de recueillir les autres traits de bravoure & de courage des désenseurs de la république ».

Le 16 l'eptembre au matin, l'on répand à Meaux le bruit que la légion batave incendioit Chaunes & se grossissificit d'une soule de briginds sortis de la forêt de Crecy: l'alarme devient générale; l'on court aux armes; on marche, on bat la sorèt de les vl'ages vossiss, & l'on apprend que la légion batave a passé s're passiblement à Chauses, & continue sa route non mons possiblement. Les scélérats, auteurs de cebruit déjà parvenu jusqu'à Paris, ou il donnoit de justes inquécides, méritent toute l'animadversion des loix. Barrers propose de faire juger comme conspirateurs tous ceux qui publient de seuses nouvelles pour exciter des troubles. — Collot-d'Herbos pense qu'il stat de grandes mésures contre les ennemis de l'intécluc; il voudic à qu'on les mit tous en arrestation, & qu'une mare, pratiquée sons leur prison, les fits fruter tous & les abinite dans la terre de la liberté. — La convention ajourne le projet de Barrere.

Seance du mercre li 18 Septembre.

Les administrateurs du Pas de Calais, instruits que des sermiers, des riches cultivateurs ensemencent de colfars les terres à bleds, ont arrêle que les deux tiers des terres qui ont produit cette année de grains de saisons, sevont ensemences en bied, ainti que le quart de celles qui n'ort pasée desse en bied, ainti que le quart de celles qui n'ort pasée desse en bled, ainti que le quart de celles qui n'ort pasée desse en présente année. Mertique pou de produit du bied dans la présente année. Mertique de pouair pense que certaire de doir être annulé, parce qu'il empiete sur les droits du législateur; mais il en sait senur en même tems la grande utilité, & demande qu'il soit converti en loit générales.

L'arraté & la motion font renvoyés au comité d'agriculture. Les éleves de la marine sont exceptés de la loi du 23, 20ût:

fur la requisition.

a Catoyeus collegues, écrit Dumont, représentant dans le département de la Samme, au château de Doify il y a une tour, & sous cette tour est un caveau; l'un & l'autre étoient gardés par un chien qui aboyoit lorsque quelqu'un approchoit : cette circonstance nous a fait soupcouner que ce lieus servoit d'asyle à queiques émigrés. Nous avons fait taire le chien; & après nous être introduits dans la tour, nous avons, sait ouvrir le caveau : mais comme il étoit déjà muit, & qu'il est imprudent de s'avancer dans un pays incennu, nous avons ajourné nos récherches. Le lendemain, dès la pointe du jour, nous nous sommes transporrés à l'entrée du caveau; elle étoit fermée avec de la tetre; cela ne nous a pas intimidés, la terre a été enlevée, & deux braves sans-culottes ont descendu; mais soit srayeur, soit vapeurs méphitiques, on les a tetirés sans vie. Cet accident que nous déplorons ne rallentira pas notre zele à rechercher les aristocrases & les émigrés.

D'après des renseiguemens donnés par un bon citoyen, le comité de sûreté genérale a envoyé des commissaires danss l'hôtel du ci-devant marquis de la Vaupaliere, émigré. Dans la cave de cette maison, derrière un échasaudage de bouteilles, on a découvert un caveau rensermant des vins raress pour une valeur d'environ 120 mille livres : quatre caisses de une malle ont été retirées du même sayeau; elles sons aduellement déposées au somité,, qui va les saires ouvris que

présence de deux commissaires de la section de l'Unité, dans l'arrondissement de laquille est sirvée la maison de l'émigré la Vaupaliere.

Le comité de législation présente un projet tendant à réduire le traitement des évêques & le nombre des vicaires épiscopaux : ce projet est appuyé par Thibaut, évêque du Cantal. Après quelques débats, sur la rédaction de Cambon, la convention décrete:

ro, Que les pensions ou traitemens des évêques seront réduits à 6000 livres;

2º. Que celles des vicaires épiscopaux sont supprimées, & qu'il sera néanmoins accordé une pension de 1200 livres à ces vicaires, jusqu'à ce qu'ils aient été pourvus de cures ou d'autres places;
3°. Qu'aucun eccléfiastique attaché à un service ne pourra

toucher que le traitement affecté à ce service ; 4°. Que les ecclésiaftiques pensionnés, qui refuseront un

fervice, seront déchus de leurs pensions;
5°. Que toutes les pensions ne seront payées qu'à leur

échéance.

Les jeunes citoyens des sections de Brutus, ci-devant Moliere & la Fontaine, de la Fraternité, de Bonconseil & du Mont-Blanc, défilent dans l'intérieur de la salle, & jurent de vaincre ou de mourir.

Saint-André, au nom du comité de salut public, donne

lecture de plusieurs dépêches intéressantes.

Les représentans-députés écrivent du quartier-général de Lapape, sous Lyon, en date du 15: « Les rebelles évacuent le ci-devant Forez; presses par les colonnes républicaines, ils se replient sur Lyon : les troupes du camp de Limonay se sont emparées du bourg de Grevi ux, où étoient 3 000 muscadins qui ont fait retraite fur Saint-Juit, & qui cependant ont encore conservé une redoute qui sera entevé: aujourd'hui. Les Lyonnois éprouvent un grand befoin de sublistances : cernés de toutes parts, on les presse par le feu, par le fer & par la famine. Tout va bien à la frontiere; il y a apparence que les Piemontois ne tarderont pas à repaiser leurs montagnes ».

Une lettre, datée du 5 septembre, porte que le général Gouvion a chasse les Piémontois & les Autrichiens de la vallée de Morin; nous leur avons fait 8 prisonniers: le major Strajolde, qui a donné l'exemple de la fuite, n'a dû son faiut qu'à la vitesse de son cheval.

Le g niral Kellermann écrit, du quartier-général des Marle 13 septembre, que l'ennemi a ete vigoureusement repoussé; nous n'avons eu que trois blessés : la perte des Piemontois est confidérable; elle l'eut été davantage fans la mal-adresse d'un canonnier qui, en chargeant une piece dont la position promettoit le plus grand effet, a place la mi-

traille avant la poudre.

Notre position devant Toulon est la même que celle que nous occupions le 7 au foir; les deux généraux font d'accord fur le plan d'attaque : tout se dispose pour brûler l'escadre angloise qui dé,à se prépare à la fuite; car elle est toute sur un seul ancre. Les Anglois ont enlevé le 8, à St-Nazaire, denx mortiers en bronze; nous avons arrêté les officiers-municipaux de ce bourg, comme gens très-suspects. Le succès que nous avons obtemu à Oullioules a mis en notre pouvoir 17 Espagnols, parmi lesquels se trouvent deux aumoniers, & deux drapeaux, dont l'un est blanc. Telle est la substance d'une dépêche des représentans-députés, datée du quartier général de Bosset , le 10 de ce mois.

Le général Cartaux écrit du même lieu, & sous la men date, que l'armée de la république a chasté les rebelles, l Anglois & les Espagnols des terribles gorges d'Oultiouk nt l'action, les rebelles faisoient entendre les cris de vi Louis XVII, & nous adreffoient des injures groffieres; ma bientôt ils n'ont plus pensé qu'à fuir. Nous avons tué ic hommes; & fait 17 prisonniers, dont 4 Liégeois; nous avoir enleve deux drapeaux & pris deux canons. Nous n'avons qu'un seul homme tué & deux biessés.

Les représentans députés mandent de Dunkerque, le septembre, que, suivant une foule de rapports, l'ennem evacue Furges, se retire sur Nicupor: , & pareit meine di poté à pousser la retraite jusques sur Oriend: : ils ajouten par un post-jeripium date du 16 tu matin : « Le genera Gigot vient d'entrer dans Furnes sans oblitacle, nous comp

tons y aller aujourd'hui ».

« La terreur poursuit les rebelles de la Vendée, éch Bourbotte, représentant-député; ces brigands voient le term de leur destinée s'approcher; ils sonnent le tocsin dans toute les communes qu'ils occupent; ils proclament hautement qu la royauté est en danger. Douze cents hommes de nos troupes aux ordres du géneral Salomon, s'étant avancés vers m village où étoient 5, à 6 mille rebelles, le général hésia d donner bataille; mais les hussards, les gendarmes & le bataillon de l'Unité déclarerent qu'ils vouloient se battre : l'ac tion fut chaude & coûta cher aux brigands qui, le lende main, vinrent attaquer le Pont-de-Cé & les hauteurs d'Er gny; leur acharnement ne fit que rendre leur défaite plu éclatante; ils se retirerent après six heures de combat : нои n'avons eu ni tués ni blesses dans cette affaire. Irrités par honte, les rebelles revinrent à la charge, le même jour vers quatre heures du foir ; ils furent reçus comme le matin : ils essayerent alors de traverser la riviere dans des endroits guéables; mais des tirailleurs intrépides leur fires sentir qu'ils n'arriveroient pas à bon port. Furieux de vo toutes leurs tentatives inutiles, ils se porterent sur Dove là, on les attendoit, on les desiroit, on sur au-devant dem à la vue de nos troupes, ils prirent la suite, & notre a valerie les chargea vigoureusement : nous leur avons pris beau coup de chevaux qui serviront à remonter nos hustards. Nous nous attendons à de nouvelles attaques; mais 30 mille homme viennent renforcer notre armée, & tous difent qu'ils veulen enfin que les rebelles soient écrasés; ils le seront ».

Le ministre de la marine transmet à la convention deux pieces qu'il a reçues de Rochefort; dans l'une, les habitans de Rochefort expriment la plus forte indignation contre le crime des Toulonnois; l'autre annonce que deux bâtiment espagnols, faisant route pour Bilbao, ont été pris & aments

dans la riviere de Rochefort.

La convention décrete qu'il sera nommé un second adjoint à la seconde division du ministere de la guerre : elle décrete aussi que les personnes employées dans les manufactures d'armes depuis plus de trois mois, ne pourront, sous aucun prétexte, être détournées de leurs travaux. — On rejette pit la question préalable un projet tendant à excepter de la requisition les jeunes citoyens employés dans les bureaux des comitée.

(La suite à demoin).

Pay, de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1799,

Le Bureau Hatel de No & de 12 liv. on à d'autr

ON lit i

d'une lettre d'Angleterre enigres fran même parle Cette lett chaleur à ac ont abandon A compter la nourre, télugiés tant mite n'a rier veillance pul approuvé: p nier, on a c Lors de la d'Angleterre ingagea, par chevêque de comité ne po laics, il char une note de un fecend co omposé de l'évêque de lier Blondel

nalades. Nous avor à notre ir n regiment

Le nombre

de 13 à 1400 fur-tout en étoient des princes, &

out & preso

dant quelqu

es secours c

après les a

your encore